

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

NOR : TREL1923660V

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et après évaluation par des organismes notifiés, le ministre de la transition écologique et solidaire et la ministre des solidarités et de la santé agréent les dispositifs de traitement suivants :

<b>Titulaire de l'agrément</b>	DBO EXPERT France, La Croix Rouge, 35530 BRECE			
<b>Dénomination commerciale</b>	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES5EH	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES6EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES6EH-B	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES7EH-A
<b>Capacité de traitement</b>	5 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants	7 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	2019-009-ext01	2019-009-ext02	2019-009-ext03	2019-009-ext04
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019

<b>Titulaire de l'agrément</b>	DBO EXPERT France, La Croix Rouge, 35530 BRECE			
<b>Dénomination commerciale</b>	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES7EH-B	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES8EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES9EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES9EH-B
<b>Capacité de traitement</b>	7 Equivalents-Habitants	8 Equivalents-Habitants	9 Equivalents-Habitants	9 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	2019-009-ext05	2019-009-ext06	2019-009-ext07	2019-009-ext08
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019

<b>Titulaire de l'agrément</b>	DBO EXPERT France, La Croix Rouge, 35530 BRECE			
<b>Dénomination commerciale</b>	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES10EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES10EH-D	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES12EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES12EH-E
<b>Capacité de traitement</b>	10 Equivalents-Habitants	10 Equivalents-Habitants	12 Equivalents-Habitants	12 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	2019-009-ext09	2019-009-ext10	2019-009-ext11	2019-009-ext12
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019

<b>Titulaire de l'agrément</b>	DBO EXPERT France, La Croix Rouge, 35530 BRECE			
<b>Dénomination commerciale</b>	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES13EH	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES14EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES15EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES15EH-C
<b>Capacité de traitement</b>	13 Equivalents-Habitants	14 Equivalents-Habitants	15 Equivalents-Habitants	15 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	2019-009-ext13	2019-009-ext14	2019-009-ext15	2019-009-ext16
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019

<b>Titulaire de l'agrément</b>	DBO EXPERT France, La Croix Rouge, 35530 BRECE			
<b>Dénomination commerciale</b>	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES16EH	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES18EH-A	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES18EH-C	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES20EH-A
<b>Capacité de traitement</b>	16 Equivalents-Habitants	18 Equivalents-Habitants	18 Equivalents-Habitants	20 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	2019-009-ext17	2019-009-ext18	2019-009-ext19	2019-009-ext20
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019	Modèle extrapolé en 2019

<b>Titulaire de l'agrément</b>	DBO EXPERT France, La Croix Rouge, 35530 BRECE			
<b>Dénomination commerciale</b>	Gamme « ENVIRO-SEPTIC ES », mode non étanche, modèle ES20EH-C			
<b>Capacité de traitement</b>	20 Equivalents-Habitants			
<b>Numéro national d'agrément</b>	2019-009-ext21			
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2019			

Cet avis annule et remplace l'avis (NOR : TREL1912685V) publié au *Journal officiel* du 9 juin 2019 ; édition électronique, texte n° 93.

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Les guides d'utilisation (Guide de l'utilisateur « Guide d'utilisation – Dispositif de traitement Enviro-Septic – Modèle ES 5 à 20 EH, Non Etanche, 51 pages, version 1.1, avril 2019 » et « Guide de mise en œuvre et d'installation – Dispositif de traitement Enviro-Septic – Modèle ES 5 à 20 EH, Non Etanche, 43 pages, version 1.1, avril 2019 ») sont disponibles auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

#### ANNEXE

##### FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS ENVIRO-SEPTIC ES MODÈLES ES5EH À ES20EH

RÉFÉRENCES NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION	
<b>Références réglementaires et normatives</b>	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
<b>Type de procédure</b>	Simplifiée selon le principe de la reconnaissance mutuelle
<b>Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT	
Technologie(s) de traitement	Filtre compact à sable alimenté au fil de l'eau
Description (nombre et fonction) des cuves/compartiments	Fosse toutes eaux et filtre avec 10 à 42 conduites Advanced Enviro Septic
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositif de répartition muni d'égalisateur de débit</li> <li>- piézomètre</li> <li>- évent (ventilation du filtre)</li> <li>- dispositif d'échantillonnage installé dans le massif filtrant sous l'une des conduites</li> </ul>

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux. Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

Les dispositifs de traitement sont ventilés par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rattachée à 40 cm au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait par infiltration sous le massif filtrant, sous réserve que :

- la perméabilité du sol soit supérieure à 10 mm/h ;
- la distance minimale de la nappe par rapport à la surface du sol naturel soit de 1,5 m (correspondant à 0,90 m de la génératrice basse des conduites) ;
- le dispositif d'échantillonnage DBO EXPERT adapté au mode « non étanche » soit installé dans le massif filtrant sous l'une des conduites afin de permettre un prélèvement ponctuel et un bilan 24 heures.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS - MODE NON ETANCHE							
Dénomination commerciale	ES5EH	ES6EH-A	ES6EH-B	ES7EH-A	ES7EH-B	ES8EH-A	
Capacité de traitement	5 EH	6 EH	6 EH	7 EH	7 EH	8 EH	
Numéro national d'agrément	2019-009-ext01	2019-009-ext02	2019-009-ext03	2019-009-ext04	2019-009-ext05	2019-009-ext06	
Conduites	Nombre	10	12	12	14	15	16
	Forme	Cylindrique					
	Matériau	Polyéthylène haute densité (PEHD)					
Fosse toutes eaux	Volume utile (m <sup>3</sup> )	≥ 3	≥ 3	≥ 3	≥ 4	≥ 4	≥ 4
	Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA de la norme EN 12566-1/A1</li> <li>- Efficacité hydraulique inférieure ou égale à 8 g de billes (sur la 4<sup>e</sup> valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens de la norme EN 12566-1</li> </ul>					
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	29	24	24	28	28	24
Filtre	Nombre	1	1	1	1	1	1
	Hauteur utile (cm)	70	70	70	70	70	70
	Surface utile (m <sup>2</sup> ) perméabilité de 10 mm/h à 200 mm/h	40,0	48,5	48,5	57,0	57,0	65,5
	Surface utile (m <sup>2</sup> ) perméabilité > 200 mm/h	25	30	30	35	35	40
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS							

Hauteur maximale de remblai (terre végétale) autorisée au-dessus du filtre (cm)	50
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	Non : distance minimale de la nappe par rapport à la surface du sol naturel soit de 1,5 m (correspondant à 0,90 m de la génératrice basse des conduites)

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS - MODE NON ETANCHE						
Dénomination commerciale	ES9EH-A	ES9EH-B	ES10EH-A	ES10EH-D	ES12EH-A	ES12EH-E
Capacité de traitement	9 EH	9 EH	10 EH	10 EH	12 EH	12 EH
Numéro national d'agrément	2019-009-ext07	2019-009-ext08	2019-009-ext09	2019-009-ext10	2019-009-ext11	2019-009-ext12
Conduites	Nombre	18	18	20	21	24
	Forme	Cylindrique				
	Matériau	Polyéthylène haute densité (PEHD)				
Fosse toutes eaux	Volume utile (m <sup>3</sup> )	≥ 5	≥ 5	≥ 5	≥ 5	≥ 6
	Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA de la norme EN 12566-1/A1</li> <li>- Efficacité hydraulique inférieure ou égale à 8 g de billes (sur la 4<sup>e</sup> valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens de la norme EN 12566-1</li> </ul>				
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	27	27	24	24	24
Filtre	Nombre	1	1	1	1	1
	Hauteur utile	70	70	70	70	70
	Surface utile (m <sup>2</sup> ) perméabilité de 10 mm/h à 200 mm/h	74,0	74,0	82,5	82,5	99,5
	Surface utile (m <sup>2</sup> ) perméabilité > 200 mm/h	45	45	50	50	60
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS						
Hauteur maximale de remblai (terre végétale) autorisée au-dessus du filtre (cm)	50					
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	Non : distance minimale de la nappe par rapport à la surface du sol naturel soit de 1,5 m (correspondant à 0,90 m de la génératrice basse des conduites)					

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS - MODE NON ETANCHE						
Dénomination commerciale	ES13EH	ES14EH-A	ES15EH-A	ES15EH-C	ES16EH	ES18EH-A
Capacité de traitement	13 EH	14 EH	15 EH	15 EH	16 EH	18 EH
Numéro national d'agrément	2019-009-ext13	2019-009-ext14	2019-009-ext15	2019-009-ext16	2019-009-ext17	2019-009-ext18
Conduites	Nombre	27	28	30	30	32
	Forme	Cylindrique				
	Matériau	Polyéthylène haute densité (PEHD)				
Fosse toutes eaux	Volume utile (m <sup>3</sup> )	≥ 7	≥ 7	≥ 8	≥ 8	≥ 10
	Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA de la norme EN 12566-1/A1</li> <li>- Efficacité hydraulique inférieure ou égale à 8 g de billes (sur la 4<sup>e</sup> valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens de la norme EN 12566-1</li> </ul>				
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	26	24	26	26	24
Filtre	Nombre	1	1	1	1	1

	<b>Hauteur utile</b>	70	70	70	70	70	70
	<b>Surface utile (m<sup>2</sup>) perméabilité de 10 mm/h à 200 mm/h</b>	108,0	116,5	125,0	125,0	133,5	150,5
	<b>Surface utile (m<sup>2</sup>) perméabilité &gt; 200 mm/h</b>	65	70	75	75	80	90
<b>SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS</b>							
<b>Hauteur maximale de remblai (terre végétale) autorisée au-dessus du filtre (cm)</b>		50					
<b>Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique</b>		Non : distance minimale de la nappe par rapport à la surface du sol naturel soit de 1,5 m (correspondant à 0,90 m de la génératrice basse des conduites)					

<b>SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS - MODE NON ETANCHE</b>							
<b>Dénomination commerciale</b>		<b>ES18EH-C</b>		<b>ES20EH-A</b>		<b>ES20EH-C</b>	
<b>Capacité de traitement</b>		<b>18 EH</b>		<b>20 EH</b>		<b>20 EH</b>	
<b>Numéro national d'agrément</b>		<b>2019-009-ext19</b>		<b>2019-009-ext20</b>		<b>2019-009-ext21</b>	
<b>Conduites</b>	<b>Nombre</b>	36		40		42	
	<b>Forme</b>	Cylindrique					
	<b>Matériau</b>	Polyéthylène haute densité (PEHD)					
<b>Fosse toutes eaux</b>	<b>Volume utile (m<sup>3</sup>)</b>	≥ 10		≥ 10		≥ 10	
	<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA de la norme EN 12566-1/A1</li> <li>- Efficacité hydraulique inférieure ou égale à 8 g de billes (sur la 4<sup>e</sup> valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens de la norme EN 12566-1</li> </ul>					
	<b>Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)</b>	27		24		24	
<b>Filtre</b>	<b>Nombre</b>	1		1		1	
	<b>Hauteur utile</b>	70		70		70	
	<b>Surface utile (m<sup>2</sup>) perméabilité de 10 mm/h à 200 mm/h</b>	150,5		167,5		167,5	
	<b>Surface utile (m<sup>2</sup>) perméabilité &gt; 200 mm/h</b>	90		100		100	
<b>SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS</b>							
<b>Hauteur maximale de remblai (terre végétale) autorisée au-dessus du filtre (cm)</b>		50					
<b>Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique</b>		Non : distance minimale de la nappe par rapport à la surface du sol naturel soit de 1,5 m (correspondant à 0,90 m de la génératrice basse des conduites)					